

Réunion au Ministère de l'Agriculture

-17 décembre 2008-

Les représentants de l'ADDIAPC étaient reçus au bureau de Monsieur CADOT, directeur du cabinet du Ministre.

Étaient également présentes :

- la chargée de mission (nouvellement nommée) des relations avec la Société Centrale Canine,
- une conseillère juridique de la Direction générale de l'alimentation.

Un mémoire établi par l'ADDIAPC concernant les réformes souhaitées au niveau de la cynophilie française est remis aux membres présents.

Ce mémoire est en particulier établi d'après l'état statistique des inscriptions au L.O.F et des confirmations pour l'année 2007. Il est divisé en 9 paragraphes:

1) Composition et Elections du Comité de la S.C.C.

Propositions : Les sociétaires des Sociétés canines régionales et des clubs spéciaux élisent leurs représentants qui ne peuvent voter que dans les postes concernés et définis par la nomenclature des races pour les représentants des clubs spéciaux à raison de 10 postes pour les sociétés canines régionales, 10 postes pour les clubs spéciaux (1 poste par groupe de la nomenclature de la cynophilie), 2 postes pour les juges et les experts confirmateurs.

Un fonctionnaire nommé par le Ministère de l'Agriculture assiste avec voix consultative aux réunions de comité de la S.C.C.

2) Les sociétés canines affiliées à la S.C.C.

Propositions : Création de Sociétés Canines Régionales

3) Les clubs de races - Les clubs multiples d'une race et variétés

Propositions : Un club ou plusieurs clubs par race et ses variétés

Dans le cas de plusieurs races et variétés à faible effectif dans un même groupe, ces races peuvent se regrouper en une association de races à titre exceptionnel et provisoire (pas plus de 3 ans).

Un club ne peut regrouper des races de groupes différents

4) Composition des comités des clubs de races et variétés ou des associations de races à faible effectif

Propositions : Club de races et variétés : Obligation qu'un représentant de chaque variété soit présent dans le comité (élections par poste)

5) Les juges et les experts confirmateurs

Propositions : Suppression des nominations au titre de l'extension par la SCC.
Toute extension de qualification d'un juge devra se faire en première instance dans un groupe, club par club.

6) La confirmation

Propositions : Suppression de la confirmation et obtention d'emblée du pédigrée en particulier au titre des DOM-TOM

Création d'un certificat de reproduction

Suppression de la confirmation à titre initial.

Conservation de la confirmation au titre du livre d'attente

7) Les championnats

Propositions : Titre de Champion de France à l'occasion du championnat annuel organisé (ou délégué) par la S.C.C. sans mesures restrictives

Suppression du titre de Champion de France attribué au championnat organisé par le club de race mais création du titre de CHAMPION DE LA RACE basé sur des critères phénotypiques et génotypiques.

8) Les régionales d'Elevage

Propositions : Consécration uniquement à la sélection basée sur la morphologie et le génotype.

9) Les livres

Les propositions suivent celles de la confirmation.